

QUATRIÈME RAPPORT NATIONAL AU TITRE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Origine du rapport

1. Pays : **BURUNDI**
- Personne ayant remis le rapport*
2. Nom : **HATUNGIMANA Berchmans**
3. Titre : **Directeur Général**
4. Organisation : **Office Burundais pour la Protection de l'Environnement**
5. Adresse postale : **BP.56 Gitega ou 2757 Bujumbura**
6. N° de téléphone : **+257 22403031 /22254255**
7. N° de télécopieur : **+257 22403032**
8. Courriel : **Obpe_burundi@yahoo.fr**
9. Organisations / parties prenantes qui ont été consultées ou ont participé à la préparation de ce rapport : **Institut des Sciences Agronomique du Burundi**

Transmission du rapport

10. Date de remise : **27/12/2019**
11. Période visée par le rapport : **De 1/1/2016 à Décembre 2019**

Signature de la personne ayant remis le rapport¹



¹Ce document est mis à disposition en tant que formulaire protégé au format MS Word pour le traitement ultérieur des informations qui y sont contenues par le Secrétariat de la CDB. Seules les zones de texte et les cases à cocher sont modifiables. Une fois le document rempli, veuillez le sauvegarder, et imprimer et signer cette première page. Ce document est aussi disponible au CEPRB pour une transmission électronique à : [AJOUTER LE LIEN]

IMPORTANT : Pour rendre plus aisée l'analyse de l'information contenue dans le présent rapport, il est recommandé aux Parties de soumettre le rapport en ligne par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ou comme pièce jointe en format MS Word à un courriel au Secrétariat, accompagné d'une copie scannée de la première page dûment signée, à l'adresse suivante : secretariat@cbd.int.

Veillez *ne pas* envoyer ce rapport par télécopieur ni par courrier postal ni dans d'autres formats électroniques que MS Word.

<p>1. Si votre pays n'est pas Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, dispose-t-il d'un processus national en vue de le devenir ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>2. Vous pouvez fournir de plus amples renseignements dans la case suivante : [Saisissez votre texte ici]</p>	
<p>Article 2 – Dispositions générales <i>L'article 2 exige que chaque Partie prenne les mesures juridiques, administratives et autres mesures nécessaires et appropriées pour s'acquitter de ses obligations au titre du Protocole</i></p>	
<p>3. Votre pays a-t-il adopté les mesures nationales nécessaires à l'application du Protocole ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les mesures nationales sont pleinement en place <input type="checkbox"/> Les mesures nationales sont partiellement en place <input type="checkbox"/> Seules des mesures temporaires ont été adoptées <input checked="" type="checkbox"/> Il n'existe que des projets de mesures <input type="checkbox"/> Aucune mesure n'a encore été prise</p>
<p>4. Quels instruments spécifiques sont en place pour l'application des mesures nationales sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Une ou plusieurs lois nationales sur la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Une ou plusieurs réglementations nationales <input type="checkbox"/> Une ou plusieurs lignes directrices sur la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> D'autres lois, réglementations ou lignes directrices qui s'appliquent indirectement à la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Aucun instrument n'est en place</p>
<p>5. Votre pays a-t-il pris des initiatives pour intégrer la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux, ou dans d'autres politiques et législations ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre : [Veuillez préciser]</p>
<p>6. Votre pays a-t-il créé un mécanisme pour l'affectation des fonds budgétaires au fonctionnement de ses mesures adoptées pour la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre : [Veuillez préciser]</p>
<p>7. Votre pays a-t-il des employés affectés de façon permanente à la gestion de fonctions directement liées à la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

<p>8. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 18, combien d'employés permanents sont affectés à des fonctions directement liées à la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>9. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 2 dans votre pays : Le projet de loi sur la biosécurité spécifique aux OVMA été soumis pour adoption mais n'est pas encore signé par les instances habilitées.</p>	
<p>Article 5 – Produits pharmaceutiques</p>	
<p>10. Votre pays réglemente-t-il les mouvements transfrontières, la manipulation et l'utilisation d'organismes vivants modifiés (OVM) qui sont des produits pharmaceutiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>11. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 5 dans votre pays : Il n'y a pas de textes législatifs spécifiques aux mouvements transfrontières d'OVM produits pharmaceutiques.</p>	
<p>Article 6 – Transit et utilisations en milieu confiné</p>	
<p>12. Votre pays réglemente-t-il le transit des OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>13. Votre pays réglemente-t-il les utilisations d'OVM en milieu confiné ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>14. Votre pays a-t-il pris une décision à propos de l'importation d'OVM pour une utilisation en milieu confiné ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>15. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 6 dans votre pays : Il n'y a pas de cas connus ni d'utilisation d'OVM en milieu confiné ni d'importation d'OVM pour ce genre d'activité.</p>	
<p>Articles 7 à 10 : Accord préalable donné en connaissance de cause et introduction intentionnelle d'OVM dans l'environnement</p>	

<p>16. Votre pays a-t-il mis en place des obligations juridiques incombant aux exportateurs relevant de sa compétence, d'informer par écrit les autorités nationales compétentes de la Partie importatrice avant le mouvement transfrontière intentionnel d'un OVM visé par la procédure d'accord préalable en connaissance de cause ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>17. En tant que Partie exportatrice, votre pays a-t-il mis en place des obligations juridiques concernant l'exactitude des informations contenues dans la notification fournie par l'exportateur ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (la Partie n'exporte pas d'OVM à l'heure actuelle)</p>
<p>18. Au cours de la période couverte par le présent rapport, votre pays a-t-il reçu une notification concernant des mouvements transfrontières intentionnels d'OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>19. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 29, la (les) notification (s) contenait-elle des informations complètes (au minimum les informations précisées à l'annexe I du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>20. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 29, votre pays a-t-il accusé réception de la notification à son auteur dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>21. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 29, votre pays a-t-il informé les parties suivantes de sa décision ?</p>	
<p>a. L'auteur de la notification</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>b. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>22. Au cours de la période couverte par le présent rapport, votre pays a-t-il pris une décision en réponse à la (aux) notification (s) concernant des mouvements transfrontières intentionnels d'OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

<p>23. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 33, combien d'OVM votre pays a-t-il approuvés à ce jour aux fins d'importation en vue d'une introduction intentionnelle dans l'environnement ?</p>	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus
<p>24. Si vous avez répondu à la question 34 que des OVM ont été approuvés, est-ce que tous ces OVM ont été importés dans votre pays ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
<p>25. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 33, quel pourcentage de décisions de votre pays entre dans les catégories suivantes ?</p>	<p>[%] Approbation de l'importation / utilisation d'OVM sans condition</p> <p>[%] Approbation de l'importation / utilisation d'OVM sous conditions</p> <p>[%] Interdiction de l'importation / utilisation d'OVM</p> <p>[%] Demande d'informations supplémentaires pertinentes</p> <p>[%] Informe l'auteur de la notification que le délai de communication de la décision a été prolongé</p>
<p>26. Si vous avez répondu à la question 36 que votre pays a pris la décision d'approuver l'importation sous conditions ou d'interdire l'importation, les raisons ont-elles été fournies ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
<p>27. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application des articles 7 à 10 dans votre pays, y compris des mesures, en cas d'absence de certitude scientifique, sur les effets défavorables potentiels des OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement :</p> <p>Aucune décision prise se rapportant sur ces articles</p>	
<p>Article 11 – Procédure à suivre pour les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés</p>	
<p>28. Votre pays a-t-il mis en place des lois, règlements ou mesures administratives pour la prise de décision concernant l'utilisation domestique, y compris la mise sur le marché, d'OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et directement destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>29. Votre pays a-t-il mis en place des obligations juridiques concernant l'exactitude des informations à fournir par le demandeur concernant l'utilisation domestique, y compris la mise sur le marché, d'OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et directement destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>30. Au cours de la période couverte par le présent rapport, combien de décisions votre pays a-t-il prises concernant l'utilisation domestique, y compris la mise sur le marché, d'OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et directement destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p>
<p>31. Votre pays a-t-il mis en place des lois, règlements ou mesures administratives pour la prise de décision concernant l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>32. Au cours de la période couverte par le présent rapport, combien de décisions votre pays a-t-il prises concernant l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou pour être transformés ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p>
<p>33. Vous pouvez fournir ici des précisions sur la mise en œuvre de l'article 11 dans votre pays, y compris des mesures en cas d'absence de certitude scientifique sur les effets négatifs potentiels des OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et directement destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés :</p> <p>Il n'y a pas jusqu'ici aucune décision prise en rapport avec l'article 11</p>	
<p>Article 12 – Examen des décisions</p>	
<p>34. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de reconsidération et de modification d'une décision concernant un mouvement transfrontière intentionnel d'OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>35. Au cours de la période couverte par le présent rapport, votre pays a-t-il déjà reconsidéré ou modifié une décision concernant un mouvement transfrontière intentionnel d'OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>36. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 46, combien de décisions ont été examinées ou modifiées ?</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p>
<p>37. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 46, l'un des examens a-t-il été déclenché par une demande de la Partie exportatrice ou de l'auteur de la notification ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 48, votre pays a-t-il fourni une réponse dans les quatre-vingt-dix jours exposant les raisons de la décision ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non</p>

39. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 46, l'un des réexamens entrepris par votre pays l'a-t-il été en tant que Partie importatrice ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
40. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 50, votre pays a-t-il, dans un délai de trente jours, exposé les motifs de la décision et informé :	
a. L'auteur de la notification	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
b. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
41. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 12 dans votre pays : Aucune décision ni prise ni reconsidérée jusqu'ici.	
Article 13 – Procédure simplifiée	
42. Votre pays a-t-il créé un mécanisme d'application de la procédure simplifiée concernant les mouvements transfrontières intentionnels d'OVM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure : Il existe une loi semencière qui prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. <input type="checkbox"/> Non
43. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il appliqué la procédure simplifiée ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
44. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 54, pour combien d'OVM votre pays a-t-il appliqué la procédure simplifiée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 5 <input type="checkbox"/> 5 ou plus
45. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 54, votre pays a-t-il informé les Parties, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, des cas où la procédure simplifiée a été appliquée ?	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
46. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 13 dans votre pays : L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi.	
Article 14 – Accords et arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux	

47. Combien d'accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux relatifs à la prévention des risques biotechnologiques votre pays a-t-il conclus avec d'autres Parties ou non-Parties ?	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus
48. Si vous avez répondu à la question 58 que des accords ou arrangements ont été mis en place, veuillez fournir une brève description de leur portée et de leur objectif :	
49. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 14 dans votre pays : Aucun accord ou arrangement conclus entre le Burundi et une autre Partie ou non Partie.	
Articles 15 et 16 – Évaluation des risques et gestion des risques	
50. Le cadre réglementaire national de votre pays exige-t-il que des évaluations des risques des OVM soient effectuées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
51. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 61, à quels OVM l'exigence s'applique-t-elle (cochez toutes les cases pertinentes) ?	<input type="checkbox"/> Pour les importations d'OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement <input type="checkbox"/> Pour les importations d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés <input type="checkbox"/> Pour les décisions concernant l'utilisation domestique, y compris la mise sur le marché, d'OVM susceptibles d'être soumis à des mouvements transfrontières et destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés <input type="checkbox"/> Pour les importations d'OVM destinés à une utilisation en milieu confiné <input type="checkbox"/> Autres : [Veuillez préciser]
52. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour évaluer les risques avant de prendre des décisions relatives aux OVM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
53. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 63, ce mécanisme comprend-il une procédure permettant d'identifier ou de former les experts qui entreprendront l'évaluation des risques ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Renforcement des capacités en matière d'évaluation des risques ou de gestion des risques</i>	
54. Combien de personnes dans votre pays ont été formées en matière d'évaluation des risques, de gestion des risques et de suivi des OVM ?	

<p>a. Évaluation des risques :</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> 1 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 à 99. <input type="checkbox"/> 100 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>b. Gestion des risques :</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> 1 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 à 99. <input type="checkbox"/> 100 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>c. Suivi :</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> 1 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 à 99. <input type="checkbox"/> 100 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>55. Votre pays a-t-il recours à du matériel de formation et / ou à une assistance technique pour la formation en matière d'évaluation des risques et de gestion des risques présentés par les OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>56. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 66, votre pays utilise-t-il le "Manuel sur l'évaluation des risques liés aux OVM" (élaboré par le Secrétariat de la CDB) pour la formation à l'évaluation des risques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>57. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 66, votre pays utilise-t-il les « Directives sur l'évaluation des risques présentés par les OVM » (élaborées par le Forum en ligne et le GSET sur l'évaluation des risques et la gestion des risques) pour la formation à l'évaluation des risques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>58. Votre pays a-t-il des besoins spécifiques en matière d'orientations sur des aspects spécifiques de l'évaluation des risques présentés par les OVM ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui : Document/guide, formation et équipements pour la détection d'OVM et leurs risques éventuels <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>59. Votre pays a-t-il les capacités nécessaires pour détecter, identifier, évaluer ou effectuer le suivi des OVM ou des caractères particuliers qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte des risques pour la santé humaine ?</p>	

a. Détecter :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
b. Identifier :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
c. Évaluer le risque :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
d. Assurer un suivi :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<i>Entreprendre des activités d'évaluation des risques ou de gestion des risques</i>	
60. Votre pays a-t-il adopté ou utilisé des documents d'orientation pour l'évaluation des risques ou la gestion des risques, ou pour l'analyse des rapports d'évaluation des risques transmis par les auteurs de notifications ?	
a. Évaluation des risques :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
b. Gestion des risques :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
61. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 71, votre pays utilise-t-il les « Directives sur l'évaluation des risques présentés par les OVM » (développées par le Forum en ligne et le GSET sur l'évaluation des risques et la gestion des risques) pour l'évaluation des risques ou la gestion des risques, ou pour l'analyse des rapports d'évaluation des risques transmis par les auteurs de notifications ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
62. Votre pays a-t-il adopté des approches communes sur l'évaluation des risques en coordination avec d'autres pays ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
63. Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties à l'identification des OVM ou de caractéristiques spécifiques pouvant avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
64. Au cours de la période couverte par ce rapport, votre pays a-t-il jamais réalisé une évaluation des risques présentés par des OVM utilisés, par exemple, en milieu confiné, pour des essais sur le terrain, à des fins commerciales, ou destinés à l'alimentation humaine, animale, ou à être transformés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>65. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 75, combien d'évaluations des risques ont-elles été réalisées ?</p>	<input type="checkbox"/> 1 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 à 99 <input type="checkbox"/> Plus de 100
<p>66. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 75, veuillez indiquer le champ d'application de l'évaluation des risques (cochez toutes les cases pertinentes) :</p>	<input type="checkbox"/> OVM pour utilisation en milieu confiné (conformément à l'article 3) <input type="checkbox"/> OVM pour introduction intentionnelle dans l'environnement, pour des essais expérimentaux ou sur le terrain <input type="checkbox"/> OVM pour introduction intentionnelle dans l'environnement à des fins commerciales <input type="checkbox"/> OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine <input type="checkbox"/> OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation animale <input type="checkbox"/> OVM destinés à être transformés <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>67. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 75, des évaluations des risques ont-elles été effectuées pour toutes les décisions concernant les OVM destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement ou concernant l'utilisation au niveau national d'OVM destinés à l'alimentation humaine, animale ou à être transformés ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
<p>68. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes, des mesures et des stratégies appropriés pour réglementer et gérer les risques identifiés dans l'évaluation des risques posés par les OVM ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>69. Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées pour prévenir les mouvements transfrontières non intentionnels d'OVM, y compris des mesures exigeant qu'une évaluation des risques soit effectuée avant la première mise en circulation d'un OVM ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>70. Votre pays a-t-il pris des mesures pour veiller à ce que tout organisme vivant modifié, importé ou développé localement, soit soumis à une période d'observation appropriée en rapport avec son cycle de vie ou temps de reproduction avant son utilisation prévue ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non

71. Votre pays a-t-il créé un mécanisme de suivi des effets potentiels des OVM libérés dans l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
72. Votre pays est-il doté de l'infrastructure (par exemple, de laboratoires) pour le suivi ou la gestion des OVM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
73. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application des articles 15 et 16 dans votre pays: Au Burundi, une plateforme pour la gestion des catastrophes et un Bureau Burundais de Normalisation (BBN) existent mais ne sont bien outillés pour s'occuper des risques inhérents aux OVM.	
Article 17 – Mouvements transfrontières non intentionnels¹ et mesures d'urgence	
74. Votre pays a-t-il pris des mesures pour notifier les États affectés ou susceptibles d'être touchés, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et, le cas échéant, les organisations internationales compétentes, dans le cas d'une dissémination relevant de leur juridiction qui entraîne, ou peut entraîner, un mouvement transfrontière non intentionnel	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Un point focal national du CEPRB existe] <input type="checkbox"/> Non
75. Au cours de la période couverte par le présent rapport, combien de disséminations d'OVM ont-elles eu lieu dans la juridiction de votre pays, ayant conduit, ou pouvant avoir conduit, à un mouvement transfrontière non intentionnel ?	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus
76. Si vous avez répondu à la question 86 qu'une dissémination s'est produite, votre pays a-t-il informé les États touchés ou susceptibles d'être touchés, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et, le cas échéant, les organisations internationales compétentes ?	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non
77. Votre pays a-t-il la capacité de prendre des mesures d'intervention appropriées pour répondre à des mouvements transfrontières non intentionnels ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

¹ Conformément à la définition opérationnelle adoptée dans la décision CP VIII / 16, un « mouvement transfrontière non intentionnel est un mouvement transfrontière d'un organisme vivant modifié qui a traversé par inadvertance les frontières nationales d'une Partie où l'organisme vivant modifié a été libéré, et les exigences de l'article 17 du Protocole ne s'appliquent à ces mouvements transfrontières que si l'organisme vivant modifié en question est susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques pour la santé humaine, dans les États touchés ou potentiellement affectés. »

<p>78. Au cours de la période couverte par le présent rapport, combien de fois votre pays a-t-il pris connaissance d'un mouvement transfrontière non intentionnel sur son territoire ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus
<p>79. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 17 dans votre pays : Le premier obstacle est d'abord l'inaptitude d'identifier un OVM. En cas de mouvement transfrontière non intentionnel sur le territoire national, le pays peut gérer cette situation une fois informée.</p>	
<p>Article 18 – Manipulation, transport, emballage et identification</p>	
<p>80. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les OVM pouvant <i>faire l'objet de mouvements transfrontières</i> soient manipulés, emballés et transportés dans des conditions de sécurité tenant compte des règles et normes internationales pertinentes ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi. <input type="checkbox"/> Non
<p>81. Votre pays a-t-il pris des mesures pour exiger que la documentation accompagnant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, indiquent clairement que <i>les OVM dont l'identité ne peut pas être établie peuvent contenir des organismes vivants modifiés et qu'ils ne sont pas destinés à l'introduction intentionnelle dans l'environnement, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information ?</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi. <input type="checkbox"/> Non
<p>82. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, indiquent clairement que <i>les OVM dont l'identité a été établie contiennent des organismes vivants modifiés et qu'ils ne sont pas destinés à l'introduction intentionnelle dans l'environnement, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information ?</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi. <input type="checkbox"/> Non

<p>83. Si vous avez répondu <i>Oui</i> aux questions 91, 92 et/ou 93, quel type de documentation votre pays exige-t-il?</p>	<p><input type="checkbox"/> Documentation propre aux organismes vivants modifiés</p> <p><input type="checkbox"/> Information intégrée dans d'autres documents (non propre aux organismes vivants modifiés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre : [Une autorisation et une étiquette en cas de plants génétiquement modifiés]</p>
<p>84. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant les <i>OVM destinés à un usage confiné</i> indiquent clairement qu'il s'agit d'<i>organismes vivants modifiés</i>, précisent les normes à respecter pour une manipulation, un entreposage, un transport et une utilisation sans danger, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information, dont le nom et l'adresse de la personne et de l'institution auxquelles les organismes vivants modifiés sont expédiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi.]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>85. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 95, quel type de documentation votre pays exige-t-il pour l'identification des OVM destinés à être utilisés en milieu confiné ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Documentation propre aux organismes vivants modifiés</p> <p><input type="checkbox"/> Information intégrée dans d'autres documents (non propre aux organismes vivants modifiés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre : [Une autorisation et une étiquette en cas de plants génétiquement modifiés]</p>
<p>86. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant des <i>OVM destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement de la Partie importatrice</i> indiquent clairement qu'il s'agit d'<i>organismes vivants modifiés</i>, précisent leur identité et leurs traits ou caractères pertinents, ainsi que toute règle de sécurité à observer pour la manipulation, l'entreposage, le transport et l'utilisation de ces organismes, fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour un complément d'information, et si nécessaire, le nom et l'adresse de l'importateur et l'exportateur, et contiennent une déclaration certifiant que le mouvement est conforme aux dispositions du Protocole applicables à l'exportateur ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [L'article 31 de la loi semencière prévoit qu'en cas d'importation et de la commercialisation des semences et des plants génétiquement modifiés, une autorisation préalable est requise par une loi. Une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une variété génétiquement modifiée est obligatoire selon toujours cette loi.]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

<p>87. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 97, quel type de documentation votre pays exige-t-il pour l'identification des OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Documentation propre aux organismes vivants modifiés</p> <p><input type="checkbox"/> Information intégrée dans d'autres documents (non propre aux organismes vivants modifiés)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : [Une autorisation et une étiquette en cas de plants génétiquement modifiés]</p>
<p>88. Votre pays dispose-t-il de directives visant à assurer la manipulation, le transport et l'emballage sans danger des organismes vivants modifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>89. Votre pays possède-t-il les capacités nécessaires pour respecter les exigences en matière d'identification et de documentation des OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>90. Dans votre pays, combien de fonctionnaires des douanes ont reçu une formation sur l'identification des organismes vivants modifiés ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun</p> <p><input type="checkbox"/> 1 à 9</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 49</p> <p><input type="checkbox"/> 50 à 99.</p> <p><input type="checkbox"/> 100 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>91. Votre pays a-t-il mis en place des procédures d'échantillonnage et de détection des organismes vivants modifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>92. Combien de personnels de laboratoire ont reçu dans votre pays une formation sur la détection des OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 1 à 9</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 49</p> <p><input type="checkbox"/> 50 à 99.</p> <p><input type="checkbox"/> 100 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>93. Votre pays a-t-il un accès fiable à des laboratoires pour la détection des organismes vivants modifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>94. Dans votre pays, combien de laboratoires sont certifiés pour la détection des OVM ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun</p> <p><input type="checkbox"/> 1 à 4</p> <p><input type="checkbox"/> 5 à 9</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 49</p> <p><input type="checkbox"/> 50 ou plus</p>

<p>95. Si vous avez répondu à la question 105 que des laboratoires certifiés existent dans votre pays, combien d'entre eux s'occupent actuellement de la détection des OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun</p> <p><input type="checkbox"/> 1 à 4</p> <p><input type="checkbox"/> 5 à 9</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 49</p> <p><input type="checkbox"/> 50 ou plus</p>
<p>96. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 18 dans votre pays: Pas de capacités pour détecter les OVM. Les laboratoires existants ne sont pas spécialisés à cet effet.</p>	
<p>Article 19 – Autorités nationales compétentes et correspondants nationaux</p>	
<p>97. Si votre pays a désigné plus d'une autorité nationale compétente, a-t-il établi un mécanisme en vue de coordonner leurs actions avant toute prise de décision sur les OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Sans objet (aucune autorité nationale compétente n'a été désignée)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (une seule autorité nationale compétente a été désignée)</p>
<p>98. Votre pays a-t-il des capacités institutionnelles adéquates pour permettre aux autorités nationales compétentes de s'acquitter des fonctions administratives exigées en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veillez préciser]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>99. Votre pays a-t-il pris des initiatives pour renforcer la collaboration entre les correspondants nationaux, les autorités nationales compétentes et d'autres institutions en matière de prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>100. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 19 dans votre pays : Les capacités institutionnelles existent en se référant au Protocole de Cartagena mais le problème reste l'absence d'une loi nationale relative aux OVM.</p>	
<p>Article 20 – Échange d'informations et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p>	
<p>101. Veuillez fournir un aperçu de l'état des informations fournies par votre pays au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en précisant si elles sont disponibles et si elles ont été transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et ce, pour chacune des catégories suivantes.</p>	

a. Toutes les lois, réglementations et directives nationales en vigueur visant l'application du Protocole, ainsi que les informations fournies par les Parties dans le cadre de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause (article 20, paragraphe 3 a))	<input checked="" type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Information non disponible.
b. Lois, réglementations et lignes directrices nationales s'appliquant à l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 5)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
c. Tout accord ou arrangement bilatéral, régional ou multilatéral (article 14, paragraphe 2 et article 20, paragraphe 3 b))	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
d. Coordonnées des autorités nationales compétentes (article 19, paragraphes 2 et 3) et des correspondants nationaux (article 19 paragraphes 1 et 3), et numéros à composer en cas d'urgence (article 17 paragraphe 3 e))	<input checked="" type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Information non disponible.

e.	Décisions d'une Partie concernant le transit des OVM (Article 6, paragraphe 1)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
f.	Décisions d'une Partie concernant l'importation des OVM pour utilisation en milieu confiné (Article 6, paragraphe 2)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
g.	Notifications concernant la dissémination dans la juridiction de votre pays qui conduit ou peut conduire à un mouvement transfrontière non intentionnel d'un OVM susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur la diversité biologique (article 17, paragraphe 1)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
h.	Informations concernant les mouvements transfrontières illicites d'OVM (article 25, paragraphe 3)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.

i. Décisions concernant l'importation d'OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement (article 10, paragraphe 3)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
j. Informations sur l'application de la réglementation sur l'utilisation sur le territoire national à des importations particulières d'OVM (article 14, paragraphe 4)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
k. Décisions sur l'utilisation sur le territoire national d'OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 1)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
l. Décisions sur l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, prises en vertu de cadres de réglementation nationaux (article 11, paragraphe 4) ou conformément à l'annexe III du Protocole (article 11, paragraphe 6)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.

m. Déclarations relatives au cadre de travail à utiliser pour les OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 6)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
n. Reconsidération et modification des décisions relatives aux mouvements transfrontières intentionnels d'OVM (article 12, paragraphe 1)	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
o. Les cas où un mouvement transfrontière intentionnel peut avoir lieu au moment même où le mouvement est notifié à la Partie importatrice (article 13, paragraphe 1 a))	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.
p. OVM faisant l'objet d'une dérogation accordée par toutes les Parties (article 13, paragraphe 1 b))	<input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.

<p>q. Résumés de l'évaluation des risques ou études environnementales des OVM issus des processus réglementaires et informations pertinentes sur les produits de ceux-ci (article 20, paragraphe 3 c))</p>	<p><input type="checkbox"/> Informations disponibles et transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais transmises en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Information non disponible.</p>
<p>102. Veuillez fournir une brève explication si vous avez répondu que l'information est disponible <i>mais pas dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ou seulement partiellement disponible dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</i> pour tout élément de la question 112 :</p> <p>[Saisissez votre texte ici]</p>	
<p>103. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à s'acquitter de leurs fonctions administratives ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>104. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour la coordination des efforts du correspondant national du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, du correspondant national du Protocole de Cartagena et des autorités nationales compétentes afin de mettre les informations à la disposition du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Les utilisateurs nationaux du CEPRB ont été formés et nommés]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>105. Votre pays utilise-t-il les informations disponibles auprès du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques pour prendre des décisions relatives aux OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (aucune décision n'a été prise)</p>
<p>106. Votre pays a-t-il éprouvé des problèmes d'accès ou d'utilisation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>107. Au cours de la période couverte par ce rapport, combien d'événements liés à la prévention des risques biotechnologiques (séminaires, ateliers, conférences de presse, événements éducatifs, etc.) votre pays a-t-il organisés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 1 à 4</p> <p><input type="checkbox"/> 5 à 9</p> <p><input type="checkbox"/> 10 à 24</p> <p><input type="checkbox"/> 25 ou plus</p>

108. Au cours de la période couverte par ce rapport, combien de publications relatives à la prévention des risques biotechnologiques votre pays a-t-il publiées ?	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 à 99. <input type="checkbox"/> 100 ou plus
109. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 20 dans votre pays: Tous les correspondants nationaux sont en place. Ils ont été formés à la recherche et l'enregistrement d'informations dans le CEPRB.	
Article 21 – Informations confidentielles	
110. Votre pays a-t-il établi des procédures pour protéger les renseignements confidentiels reçus en vertu du Protocole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
111. Votre pays permet-il à l'auteur de la notification de mettre en évidence l'information qu'il faut considérer comme confidentielle ?	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input checked="" type="checkbox"/> Non
112. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 21 dans votre pays : Aucune information relative au mouvement transfrontière d'OVM n'est disponible.	
Article 22 – Renforcement des capacités	
113. Votre pays compte-t-il sur un financement prévisible et fiable pour la création de capacités en vue de mettre en œuvre le Protocole de manière efficace ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
114. Votre pays a-t-il reçu un soutien de l'extérieur ou participé à des activités de collaboration avec d'autres Parties pour le développement et/ou le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la prévention des risques biotechnologiques ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Le Burundi a reçu de la part du GEF par le biais du PNUE des fonds à travers les projets BCH] <input type="checkbox"/> Non
115. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 125, comment ces ressources ont-elles été fournies ?	<input checked="" type="checkbox"/> Voies bilatérales <input type="checkbox"/> Voies régionales <input type="checkbox"/> Voies multilatérales
116. Votre pays a-t-il offert un soutien à d'autres Parties pour le développement et/ou le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la prévention des risques biotechnologiques ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>117. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 127, comment ces ressources ont-elles été fournies ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Voies bilatérales <input type="checkbox"/> Voies régionales <input type="checkbox"/> Voies multilatérales</p>
<p>118. Au cours de la période couverte par le rapport, votre pays a-t-il lancé un processus d'accès aux fonds du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour renforcer les capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui : Pour l'an 2018, le Burundi a reçu de la part du GEF par le biais de UN Environnement des fonds dans le cadre du projet BCH III <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>119. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 129, comment décririez-vous le processus ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Très facile <input checked="" type="checkbox"/> Facile <input type="checkbox"/> Ni facile ni difficile <input type="checkbox"/> Difficile <input type="checkbox"/> Très difficile</p>
<p>120. Votre pays a-t-il entrepris des activités de création et/ou renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la prévention des risques biotechnologiques pendant la période visée par ce rapport ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Cinq ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à travers les projets BCH] <input type="checkbox"/> Non</p>

<p>121. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 131, dans quels secteurs parmi les suivants ces activités ont-elles été entreprises (cocher toutes les cases pertinentes) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Capacités institutionnelles et ressources humaines <input type="checkbox"/> Intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans la législation, les politiques et les institutions intersectorielles et sectorielles (intégration de la prévention des risques biotechnologiques) <input type="checkbox"/> Évaluation des risques et autre expertise scientifique et technique <input type="checkbox"/> Gestion des risques <input type="checkbox"/> Sensibilisation du public, participation et éducation sur la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Échange d'informations et gestion des données, y compris la participation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Collaboration scientifique, technique et institutionnelle aux niveaux infrarégional, régional et international <input type="checkbox"/> Transfert de technologie <input type="checkbox"/> Identification des OVM, y compris leur détection <input type="checkbox"/> Questions socioéconomiques <input type="checkbox"/> Application des exigences en matière de documentation en vertu de l'article 18.2 du Protocole <input type="checkbox"/> Manipulation de renseignements confidentiels <input type="checkbox"/> Mesures pour traiter des mouvements transfrontières non intentionnels et/ou illicites d'OVM <input type="checkbox"/> Recherche scientifique en matière de prévention des risques biotechnologiques liés aux OVM <input type="checkbox"/> Prise en compte des risques pour la santé humaine <input type="checkbox"/> Responsabilité et réparation <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>122. Votre pays a-t-il mené une évaluation des besoins de création de capacités pendant la période visée par ce rapport ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>123. Votre pays a-t-il encore des besoins en matière de création de capacités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<p>124. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 134, quelles activités parmi les suivantes exigent-elles encore une création de capacités (cocher toutes les cases pertinentes) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Capacités institutionnelles et ressources humaines <input checked="" type="checkbox"/> Intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans la législation, les politiques et les institutions intersectorielles et sectorielles (intégration de la prévention des risques biotechnologiques) <input checked="" type="checkbox"/> Évaluation des risques et autre expertise scientifique et technique <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des risques <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation du public, participation et éducation sur la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Échange d'informations et gestion des données, y compris la participation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Collaboration scientifique, technique et institutionnelle aux niveaux infrarégional, régional et international <input type="checkbox"/> Transfert de technologie <input checked="" type="checkbox"/> Échantillonnage, détection et identification des OVM <input type="checkbox"/> Questions socioéconomiques <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des exigences de documentation pour la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification <input type="checkbox"/> Manipulation de renseignements confidentiels <input type="checkbox"/> Mesures pour traiter des mouvements transfrontières non intentionnels et/ou illicites d'OVM <input checked="" type="checkbox"/> Recherche scientifique en prévention des risques biotechnologiques liés aux OVM <input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte des risques pour la santé humaine <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité et réparation <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>125. Votre pays a-t-il développé une stratégie ou un plan d'action pour la création de capacités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>126. Votre pays a-t-il mis en place un mécanisme national opérationnel de coordination des initiatives de création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>127. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 22 dans votre pays, y compris votre utilisation du processus d'obtention de fonds du FEM, dans la case suivante :</p> <p>Les capacités ont été uniquement renforcées sur le CEPRB à travers les projets BCH initiés par le PNUE.</p>	

Article 23 – Sensibilisation et participation du public

<p>128. La sensibilisation, l'éducation ou la participation du public à la prévention des risques biotechnologiques sont-elles prises en compte dans la législation ou la politique de votre pays ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [] <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>129. Au cours de la période couverte par le présent rapport, votre pays a-t-il coopéré avec d'autres États et organismes internationaux en matière de sensibilisation, d'éducation et de participation du public ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui : Pendant la mise en œuvre du projet BCH III, deux ateliers de renforcement des capacités à la recherche et l'enregistrement d'informations ont été organisés. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>130. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour assurer l'accès du public aux informations sur les organismes vivants modifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure ¶Pendant la mise en œuvre du projet BCH III, un atelier de renforcement des capacités à la recherche et l'enregistrement d'informations. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>131. Votre pays a-t-il mis en place une stratégie de communication nationale sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>132. Votre pays a-t-il des programmes de sensibilisation et d'information sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>133. Votre pays dispose-t-il actuellement d'un site web national sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>134. Combien d'institutions universitaires dans votre pays proposent des cours et programmes de formation en matière de prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus <i>Ce chiffre est-il suffisant : <input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/> Non</i></p>
<p>135. Combien de matériels pédagogiques ou de modules en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques sont-ils disponibles et accessibles au public dans votre pays ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 24 <input type="checkbox"/> 25 à 99 <input type="checkbox"/> 100 ou plus <i>Ce chiffre est-il suffisant : <input type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/> Non</i></p>

136. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de consultation du public dans le cadre du processus décisionnel relatif aux OVM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
137. Votre pays a-t-il informé le public sur les modalités existantes pour la participation du public dans le processus de prise de décisions relatives aux organismes vivants modifiés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
138. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 148, veuillez indiquer les modalités utilisées pour informer le public :	<input type="checkbox"/> Sites Web nationaux : <input type="checkbox"/> Journaux <input type="checkbox"/> Forums : <input type="checkbox"/> Listes de diffusion : <input type="checkbox"/> Audiences publiques : <input type="checkbox"/> Médias sociaux : <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
139. Combien de fois votre pays a-t-il consulté le public lors de la prise de décisions concernant les OVM pendant la période visée par ce rapport ?	<input type="checkbox"/> Aucune (décisions prises sans consultation) <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 ou plus <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (aucune décision n'a été prise)
140. Votre pays a-t-il informé le public des moyens d'accéder au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
141. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur l'application de l'article 23 dans votre pays : Un seul atelier a été organisé, ce qui n'est pas du tout suffisant surtout que le nombre de participants était limité.	
Article 24 – Non-Parties	
142. Votre pays a-t-il conclu un accord bilatéral, régional ou multilatéral avec des non-Parties concernant des mouvements transfrontières d'OVM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
143. Au cours de la période couverte par ce rapport, votre pays a-t-il importé des OVM provenant d'un pays non-Partie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
144. Au cours de la période couverte par ce rapport, votre pays a-t-il exporté des OVM à un pays non-Partie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>145. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 154 et/ou à la question 155, les mouvements transfrontières d'OVM ont-ils respecté l'objectif du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>146. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 24 dans votre pays dans la case suivante :</p> <p>Aucun processus n'a été engagé avec les non-Parties.</p>	
<p>Article 25 – Mouvements transfrontières illicites²</p>	
<p>147. Votre pays a-t-il adopté des mesures nationales visant à prévenir et/ou à réprimer les mouvements transfrontières d'OVM contrevenant aux mesures nationales qu'il a prises pour appliquer le Protocole de Cartagena ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans une certaine mesure [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>148. Au cours de la période couverte par le présent rapport, de combien de cas de mouvements transfrontières illicites d'OVM votre pays a-t-il pris connaissance ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 ou plus</p>
<p>149. Si vous avez indiqué à la question 159 que votre pays a eu connaissance de cas de mouvements transfrontières illégaux, l'origine du ou des OVM a-t-elle été établie ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>150. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 25 dans votre pays dans la case suivante :</p> <p>L'absence des capacités pour détecter les OVM fait qu'on ne peut pas savoir ces mouvements transfrontières illicites.</p>	
<p>Article 26 – Considérations socioéconomiques</p>	
<p>151. Votre pays dispose-t-il d'approches ou d'exigences spécifiques qui facilitent la manière dont les considérations socioéconomiques doivent être prises en compte au moment de prendre des décisions sur les OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>152. Au cours de la période couverte par ce rapport, des questions socioéconomiques découlant de l'impact des OVM ont-elles été prises en compte dans la prise de décision ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Dans certains cas seulement <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet (aucune décision n'a été prise)</p>

² Conformément à la définition opérationnelle adoptée dans la décision CP VIII / 16, « les mouvements transfrontières illégaux sont des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés qui contreviennent aux mesures nationales d'application du Protocole adoptées par la Partie concernée ».

<p>153. Combien de publications évaluées par des pairs votre pays a-t-il utilisé aux fins de l'élaboration ou de la détermination des actions nationales en lien avec des considérations socioéconomiques ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> 1 à 4 <input type="checkbox"/> 5 à 9 <input type="checkbox"/> 10 à 49 <input type="checkbox"/> 50 ou plus</p> <p><i>Ce chiffre est-il suffisant :</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>154. Votre pays a-t-il collaboré avec d'autres Parties à la recherche et à l'échange d'informations sur une ou plusieurs incidences socioéconomiques des OVM ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>155. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 26 dans votre pays dans la case suivante :</p> <p>Les OVM étant mal connus, leurs considérations socio-économiques restent aussi ignorées.</p>	
<p>Article 28 – Mécanismes de financement et ressources financières</p>	
<p>156. Au cours de la période couverte par ce rapport, quel montant de financement (en dollars américains) votre pays a-t-il mobilisé pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, au-delà de l'enveloppe budgétaire nationale habituelle ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Rien <input type="checkbox"/> 1 à 4 999 dollars US <input checked="" type="checkbox"/> 5 000 à 49 999 dollars US <input type="checkbox"/> 50 000 à 99 999 dollars US <input type="checkbox"/> 100 000 à 499 000 dollars US <input type="checkbox"/> 500 000 dollars US ou plus</p>
<p>Article 33 – Suivi et établissement des rapports</p> <p><i>L'Article 33 demande aux Parties de surveiller la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole de Cartagena et de faire un rapport à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Protocole</i></p>	
<p>157. Votre pays a-t-il mis en place un système de suivi et d'application de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation</p> <p><i>Les Parties au Protocole de Cartagena qui ne sont pas encore Parties au Protocole additionnel sont invitées comme les autres à répondre aux questions ci-dessous</i></p>	
<p>158. Votre pays a-t-il signé le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>159. Si vous avez répondu <i>Non</i> à la question 169, existe-il un processus national en vue de devenir une Partie au Protocole additionnel ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

<p>160. Votre pays a-t-il mis en place les mesures nécessaires à l'application du Protocole additionnel ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Des mesures nationales ont été entièrement mises en place</p> <p><input type="checkbox"/> Des mesures nationales ont été partiellement mises en place</p> <p><input type="checkbox"/> Seules des mesures temporaires ont été mises en place</p> <p><input type="checkbox"/> Il n'y a qu'un projet de mesures</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Aucune mesure n'a encore été prise</p>
<p>161. Quelles mesures sont en place pour l'application du Protocole additionnel ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Une ou plusieurs lois nationales [Veuillez préciser]</p> <p><input type="checkbox"/> Une ou plusieurs réglementations nationales [Veuillez préciser]</p> <p><input type="checkbox"/> Une ou plusieurs directives [Veuillez préciser]</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun instrument n'est en place</p>
<p>162. Votre pays dispose-t-il d'instruments administratifs ou juridiques demandant que soient prises des mesures d'intervention :</p> <p>a. En cas de dommages résultant d'OVM ?</p> <p>b. Au cas où il y aurait une probabilité suffisante que des dommages surviennent si des mesures d'intervention ne sont pas prises ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>163. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 173a, est-ce que ces instruments imposent des exigences à un opérateur (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur doit informer l'autorité compétente des dommages</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, l'opérateur doit évaluer les dommages</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, l'opérateur doit prendre des mesures d'intervention</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui, d'autres exigences : Des amendes ou un emprisonnement ou les deux à la fois</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>164. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 173a, ces instruments exigent-ils que l'opérateur prenne des mesures d'intervention pour éviter les dommages ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>165. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 173a ou 173b, ces instruments fournissent-ils une définition de « l'opérateur » ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

<p>166. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 176, quels sont ceux parmi la liste suivante pouvant être un « opérateur » (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Le titulaire du permis <input type="checkbox"/> La personne qui a mis l'OVM sur le marché <input type="checkbox"/> Le développeur <input type="checkbox"/> Le producteur <input type="checkbox"/> L'auteur de la notification <input type="checkbox"/> L'exportateur <input type="checkbox"/> L'importateur <input type="checkbox"/> Le transporteur <input type="checkbox"/> Le fournisseur <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>167. Une autorité compétente a-t-elle été identifiée pour exercer les fonctions définies dans le Protocole additionnel ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>168. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 178, quelles mesures l'autorité compétente peut-elle prendre (sélectionnez toutes celles qui s'appliquent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Identifier l'opérateur ayant provoqué le dommage <input type="checkbox"/> Évaluer les dommages <input type="checkbox"/> Déterminer les mesures d'intervention devant être prises par l'opérateur <input type="checkbox"/> Mettre en place des mesures d'intervention <input type="checkbox"/> Faire rembourser à l'opérateur les coûts et les dépenses de l'évaluation des dommages et de la mise en œuvre des mesures d'intervention <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>169. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer une sécurité financière pour des dommages causés par les OVM ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>170. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 180, quels types de mesures de sécurité financière sont-elles en place (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Obligation de fournir des preuves d'une source de financement sûre <input type="checkbox"/> Une assurance obligatoire <input type="checkbox"/> Des régimes publics, incluant des fonds <input type="checkbox"/> Autres :[Veuillez préciser]
<p>171. Votre pays possède-t-il des règles et des procédures en matière de responsabilité civile couvrant les dommages résultant d'OVM, ou est-ce que de tels dommages ont été reconnus dans des décisions de justice (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, dans un instrument de responsabilité civile <input type="checkbox"/> Oui, dans des décisions de justice <input checked="" type="checkbox"/> Oui, dans d'autres instruments : Code civil, livre III. <input type="checkbox"/> Non
<p>172. Y a-t-il eu des cas de dommages résultant d'OVM dans votre pays ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser] <input checked="" type="checkbox"/> Non

<p>173. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 183, des mesures d'intervention ont-elles été prises ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : [Veuillez préciser]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>174. Vous pouvez fournir ici de plus amples détails sur toutes les activités menées dans votre pays pour la mise en œuvre du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation : Le projet de loi est sur la table du Gouvernement mais pas encore analysé</p>	
<p>Autres informations</p>	
<p>175. Vous pouvez fournir ici de plus amples informations sur les questions relatives à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena et du Protocole additionnel à l'échelle nationale, y compris les obstacles et les difficultés rencontrés.</p> <p>-La non prise en compte des questions de biosécurité dans divers instruments juridiques nationaux</p> <p>-Faibles capacités humaines, matérielles, institutionnelles et financières</p> <p>-Lenteur administrative pour l'adoption des projets de lois</p>	
<p>Commentaires sur le modèle de rapport</p>	
<p>176. Vous pouvez fournir ici tout autre renseignement sur les difficultés que vous avez éprouvées à remplir ce rapport.</p> <p>La rédaction du rapport nécessite des consultations nationales préalables, ce qui n'a pas été fait faute de moyens. Seul l'OBPE et l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) ont répondu aux différentes questions du rapport.</p>	
